

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le treize octobre à dix-neuf heures 15 minutes, le conseil Municipal de la Commune de BERRIAC s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel SOULES, Maire de BERRIAC.

Monsieur Alain GUIRAUD a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 7 octobre 2022

Étaient présents : Michel SOULES, Régis REDON, Alain GUIRAUD, Patrick GREGOIRE, Denis CHESNEAU, Nelly LEJARRE, Philippe EXPOSITO, Jonathan LEBOFFE, Patricia BOUYSSOU.

Étaient absents représentés : Robert FOURCADE à Alain GUIRAUD et Pascal MONIER à Michel SOULES

Étaient absents non représentés : Jacques GARCIA, Patrick PUBLI, Sylvette PUEYO et Sabine PERISSÉ

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15 et constate que le quorum est atteint.

Demande de subvention pour l'aménagement de la rue de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'aménagement rue de la mairie ainsi que place de la mairie sont prévus courant 2023. Il serait judicieux d'effectuer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et les services de l'Etat.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de voter.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Questions diverses

Monsieur le Maire prend la parole et explique que dans le cadre des travaux effectués à la Cité de l'espérance, Habitat Audois sollicite par courrier en date du 3 octobre dernier l'accord de la mairie concernant d'une part la rétrocession à la commune de la parcelle AP59 (logement démolie) d'une superficie de 260m² et d'autre part la cession à Habitat Audois d'environ 14m² de la parcelle AP96 attenante à la parcelle AP65.

Habitat Audois souhaite connaître la position du conseil municipal sur une gestion simplifiée de ces transferts qui pourraient être signé par acte d'échange sans soule.

Après délibération le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Monsieur le maire explique que Carcassonne Agglomération incite les communes du territoire à réduire leur consommation énergétique. Monsieur le maire demande au conseil d'apporter des propositions.

Dans un premier temps le conseil évoque la mise en place de détecteur de mouvements sur l'intégralité de l'éclairage public. Dans un second temps le conseil propose d'éteindre l'éclairage que dans certains secteurs. Et pour finir l'extinction générale de l'éclairage dans toute la commune et ce de minuit à 5 heures du matin.

Afin de savoir qu'elle solution technique peut être envisagée Monsieur le maire propose de se rapprocher de l'entreprise ROBERT à POMAS.

Clôture du conseil municipal à 20h00
Le Maire,
Michel SOULES.

